

## Modèle de rédaction

# PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

*L'assemblée constitutive est convoquée avant la déclaration officielle de l'association. Elle réunit les créateurs et consiste à discuter du projet en s'accordant sur son organisation de départ. Même si elle peut être conduite de façon informelle, l'AG constitutive est l'authentique moment de la naissance de l'association. Les futurs membres s'accordent sur leurs statuts, définissent les détails préalables au fonctionnement (prix de la cotisation, objectifs initiaux, répartition de tâches...) et nomment leurs premiers dirigeants. Le procès-verbal d'assemblée constitutive rendra compte des échanges et attestera des ces actes fondateurs.*

*Il est important de signaler que le nombre de dirigeants est totalement libre, mais il ne doit pas être inférieur à deux personnes (président et trésorier).*

---

Le [date de l'assemblée en toutes lettres], les fondateurs de l'association dénommée [titre exact inscrit aux statuts] se sont réunis en assemblée constitutive et après discussion et échange de vues ont adopté les statuts ci-annexés.

A l'issue de la première élection, les personnes en charge de son administration ont été désignées de la façon suivante :

Mlle, Mme, M. [Nom], [Prénom], en qualité de Président(e),  
Mlle, Mme, M. [Nom], [Prénom], en qualité de Secrétaire,  
Mlle, Mme, M. [Nom], [Prénom], en qualité de Trésorier(e),  
Mlle, Mme, M. [Nom], [Prénom], en qualité d'Administrateur,  
Mlle, Mme, M. [Nom], [Prénom], en qualité d'Administrateur...

Fait à [lieu l'assemblée], le [date l'assemblée].

Le Président  
[Signatures d'au moins deux des dirigeants mentionnés]

Le Trésorier